ÉTALON • MONTE EN MAIN

PERCUTOR GOLD STAR

Une génétique à découvrir pour les projets d’élevage orientés couleur

Un étalon pour donner une nouvelle dimension à vos projets d’élevage.
Fils de Viconte des Neiges, Percutor Gold Star s’adresse aux éleveurs qui souhaitent travailler la couleur et construire des croisements réfléchis. Les éléments génétiques communiqués font apparaître plusieurs marqueurs d’intérêt. Son profil peut susciter l’intérêt des éleveurs désireux d’explorer différentes possibilités de production, en tenant compte du patrimoine génétique de leur jument.

ORIGINES & PROFIL GÉNÉTIQUE

PÈRE	Viconte des Neiges
BASE DE ROBE	Alezane (information communiquée)
MARQUEURS INDIQUÉS	EDX 3 • DW37 • DW35
STATUT INDIQUÉ	Hétérozygote sur chacun des trois marqueurs

LA MONTE EN MAIN AU HARAS DU BOIS MASSÉ

Les juments sont accueillies sur rendez-vous au Haras du Bois Massé, à Juvigné en Mayenne. Les présentations sont organisées en fonction du cycle de la jument, de la disponibilité de l’étalon et des conditions de sécurité. Chaque croisement doit être envisagé individuellement : la robe et les caractéristiques du poulain dépendront de la combinaison génétique des deux parents et ne peuvent être garanties.

150 €	350 €	500 €
À la réservation	Solde au 1er octobre 2027	Total TTC

CONTRAT DE SAILLIE

MONTE EN MAIN • SAISON 2027

Étalon : PERCUTOR GOLD STAR

ARTICLE 1 – IDENTIFICATION DES PARTIES

Le Haras : Haras du Bois Massé, Juvigné – 53380 – Mayenne, représenté par Mathieu Fauchois, ci-après « le Haras ».
Le propriétaire : Nom et prénom : .....
Adresse : .....
Téléphone : ..... E-mail : .....

ARTICLE 2 – IDENTIFICATION DE LA JUMENT

Nom : ..... N° SIRE : .....
Race / stud-book : ..... Date de naissance : .....
Robe : ..... Père : .....
Mère : ..... Vétérinaire habituel : .....

ARTICLE 3 – OBJET ET ORGANISATION DE LA SAILLIE

Le présent contrat porte sur une saillie en monte en main de l'étalon PERCUTOR GOLD STAR pendant la saison 2027. La jument sera présentée au Haras sur rendez-vous. Les présentations seront organisées selon le cycle de la jument, la disponibilité de l'étalon et les conditions de sécurité. Le Haras pourra refuser une jument dont l'état sanitaire ou le comportement ne permet pas une monte en sécurité.

ARTICLE 4 – CONDITIONS SANITAIRES

Le propriétaire s'engage à présenter une jument en état général compatible avec la reproduction, accompagnée de ses documents d'identification, et à communiquer tout renseignement utile concernant son état sanitaire et ses antécédents. La jument devra satisfaire aux examens sanitaires demandés par le Haras ou son vétérinaire, notamment un dépistage de la métrite contagieuse datant de moins de deux mois lorsque celui-ci est requis. Tout problème sanitaire devra être signalé avant l'arrivée.

ARTICLE 5 – TARIFS, ÉCHÉANCE ET GARANTIE POULAIN VIVANT

Le tarif de saillie est fixé à 500 € TTC : 150 € TTC à la réservation et 350 € TTC de solde, exigibles au plus tard le 1er octobre 2027. La saillie bénéficie d'une garantie « poulain vivant à 48 heures ». Si le poulain issu de cette saillie n'est pas vivant à l'âge de 48 heures, le Haras remboursera au propriétaire les sommes versées au titre du prix de saillie, sur présentation d'un justificatif vétérinaire ou d'un document établissant la naissance et le décès du poulain. Aucun report de saillie n'est prévu au titre de cette garantie : celle-ci ouvre droit au remboursement. Les frais de pension, transport, soins vétérinaires et prestations supplémentaires éventuelles ne sont pas inclus dans le prix de saillie.

ARTICLE 6 – ENGAGEMENTS DU HARAS

Le Haras organise les présentations de la jument et met en œuvre les précautions adaptées lors des opérations de monte. Il informe le propriétaire de toute difficulté particulière constatée. Le Haras ne garantit ni la fécondation ni la gestation.

ARTICLE 7 – ENGAGEMENTS DU PROPRIÉTAIRE

Le propriétaire certifie être habilité à faire saillir la jument. Il s'engage à transmettre des informations exactes sur sa santé, son comportement et ses antécédents reproductifs, à respecter les consignes du Haras et à régler les sommes dues au titre du présent contrat.

CONTRAT DE SAILLIE

PERCUTOR GOLD STAR • SUITE ET SIGNATURES

ARTICLE 8 – RESPONSABILITÉS ET ASSURANCES

Chaque partie prend les précautions nécessaires à la sécurité des animaux et des personnes. Chaque partie demeure responsable de ses obligations légales et de ses assurances. Le Haras ne pourra être tenu responsable que dans les limites prévues par la législation applicable, notamment en cas de faute qui lui serait imputable. Les risques liés à l'état propre de l'animal ou à son comportement doivent être signalés par le propriétaire.

ARTICLE 9 – GÉNÉTIQUE ET DESCENDANCE

Les informations génétiques communiquées au sujet de PERCUTOR GOLD STAR sont fournies à titre informatif, sur la base des éléments transmis. Aucune garantie absolue n'est donnée quant à la robe, aux caractéristiques morphologiques, aux aptitudes ou aux performances futures du poulain. La transmission des caractères dépend notamment du patrimoine génétique de la jument. Il appartient au propriétaire de faire vérifier les résultats génétiques et leur interprétation auprès d'un laboratoire compétent si nécessaire.

ARTICLE 10 – DISPOSITIONS FINALES

Le présent contrat prend effet à compter de sa signature par les deux parties. Toute modification devra faire l'objet d'un accord écrit. Le propriétaire reconnaît avoir pris connaissance des conditions ci-dessus et les accepter.

LE PROPRIÉTAIRE DE LA JUMENT	LE HARAS DU BOIS MASSÉ
Fait à : ..... Le : ..... Mention « Lu et approuvé » Signature :	Représenté par Mathieu Fauchois Fait à : Juvigné Le : ..... Signature :

À joindre au contrat : copie des documents d'identification de la jument et justificatifs sanitaires demandés par le Haras.